

**Arrêté n°2025 – 27 portant proclamation des résultats de l'élection partielle
au conseil de gestion de l'UFR Odontologie**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2025-01 relatif à l'élection partielle au conseil de gestion de l'UFR Odontologie,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 25 février 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection d'un représentant BIATSS au conseil de gestion de l'UFR Odontologie.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège BIATSS

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 14

Votants : 12

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 12

A obtenu :

Candidate	Suffrages obtenus
GUILLAUME Sylvie	12

Est déclarée élue :

GUILLAUME Sylvie

Article 2 :

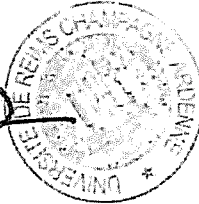
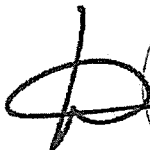
Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

L'administrateur provisoire de l'UFR Odontologie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 28/02/2025

Christophe CLÉMENT



Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 28/02/2025

Mis en ligne le : 28/02/2025